

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL
N° 2017/11
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT
Véronique, Maire.

Etaients présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme GIROUD Sylvie
Mme PERIAT Véronique
M. PERRIER Guy
Mme SERRAILLE Joëlle
Mr BISSAY David
Mme RODET Chantal
Mr MUZELLE Robert
Mr TRIBOLET Didier

Excusés :

Mme DENIS Chantal
Mr ROCHARD Jean-François

Secrétaire de séance :
GIROUD Sylvie



ORDRE DU JOUR :

1- **Centre Bourg** : Désignation de l'entreprise

2- **REGIES**

⇒ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ Liste des délibérations prises à la date du 05.12. 2017

Séance du 05 décembre 2017	
2017.10.01	SIEL : Dissimulation HTA Place Fouillat & compteurs forains
2017.10.02	Changement des fenêtres de l'école : demande de subvention au titre des enveloppes cantonales de solidarité
2017.10.03	Approbation des statuts Forez Est
2017.10.04	Dissimulation HTA : demande de subvention au titre des amendes de police
2017.10.05	Délibération de soutien à la motion de l'AMRF
2017.10.06	Tarifs 2018
2017.10.07	Tarifs 2018 - Assainissement
2017.10.08	Tarifs 2018 - Droits de place
2017.10.09	Approbation Programme voirie 2018 - Demande de subvention
2017.10.10	Travaux SIEL : Extension pour alimentation "Parc Aventure"

1- Centre Bourg : Choix de l'entreprise

Une procédure adaptée (MAPA) a été mise en place afin de déterminer l'entreprise qui effectuera les travaux de reconstruction de la place du village.

Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offre : EIFFAGE et EUROVIA. Après une première analyse par le maître d'œuvre PMM, la société EUROVIA obtenait la meilleure note au vu de son dossier technique, ayant répondu clairement aux exigences du chantier. Le prix était par contre à l'avantage d'EIFFAGE, une différence qui a interpellé.

Mais, suite aux travaux de démolition, qui ont montré un très mauvais état du mur de soutènement de la rue traversière, il était impératif de rencontrer à nouveau les deux entreprises afin de leur présenter la réalité du terrain et entamer des négociations. EUROVIA avait anticipé le mauvais état du mur ce qui expliquait la différence de coût. Le mur sera en béton armé, entre 1,20 et 1,40 m. Il sera recouvert de pierres comme celle du square de la maison de retraite.

Cette place devra avoir un beau rendu étant au centre du village.

Les deux entreprises ont donc effectué une visite avec Mme le Maire et les adjoints afin de préciser leur offre quant à la reprise du mur.

En termes de prix, les offres reçues sont les suivantes :

EIFFAGE : 274.686 € HT

EUROVIA : 280.857 € HT

Le dossier d'Eurovia apparaît néanmoins beaucoup plus complet et précis techniquement parlant. Il prend en compte diverses possibilités de reconstruction du mur, toutes chiffrées (avec rambarde de protection haute ou basse, etc..).

De fait, les notes attribuées par PMM à l'issue de cette consultation adaptée, viennent confirmer la première mouture et se composent comme suit :

ENTREPRISES	Note selon critère 1	Note selon critère 2	Total	Classement final
1. EUROVIA	48,00	48,90	96,90	1
2. EIFFAGE ROUTE	42,00	50,00	92,00	2

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Madame le Maire, pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de retenir EUROVIA pour effectuer les travaux de la place du village.
- Demande à Mme le Maire de solliciter les subventions correspondantes auprès du Département au titre du COCA dès que possible.

Madame le Maire rappelle le montant des subventions COCA qui s'élève à environ 112 000 €. Elle signale qu'une subvention supplémentaire au titre du désamiantage de l'hôtel Perrier et des aménagements de sécurité a été attribuée pour un montant de 27 000 €.

Le projet de Loire Habitat a été entériné et se fera malgré la loi pénalisant les bailleurs sociaux.

M. MUZELLE signale des odeurs de fuel rue St-Roch. La Commune a fait intervenir SUEZ. Ces odeurs n'ont rien à voir avec les travaux. Ils proviennent a priori du haut de la rue St Roch.

2- REGIES

Rappel : plusieurs régies sont en fonction aujourd'hui (forains : Régisseur : Jean Marc Rey - cantine, médiathèque et périscolaire : Régisseurs : Nadine Windel et Thérèse Picolet, dépenses courantes : régisseur Laetitia Garel). Laetitia quittant son poste à la fin du mois, il est nécessaire de désigner un nouveau régisseur pour la régie des dépenses courantes. Mme le Maire propose de nommer Florence Romier, en tant que comptable.

De plus en plus d'associations et de particuliers demandent des photocopies, et à ce titre, une régie spécifique doit être constituée. Mme le Maire propose Karine Tricaud comme régisseur de cette régie, étant à l'accueil.

Bernadette Garcia reste le régisseur suppléant pour toutes les régies.

Les tarifs des photocopies pour les associations et les particuliers sont établis comme suit :

Particuliers :

A4

- Papier blanc imp N/B 0.15 €
- Papier blanc imp.COULEUR 0.30 €
- Papier COULEUR 0.30 €

A3

- Papier blanc imp N/B 0.20 €
- Papier blan imp COULEUR 0.40 €
- Papier COULEUR 0.40 €

- Photo feuille A4 0.50 €
- Photo feuille A3 0.70 €

Associations :

- A4 papier BLANC ou COULEUR imp.N/B 0.07 €
- A4 papier BLANC ou COULEUR imp COULEUR 0.15 €
- A3 papier BLANC ou COULEUR imp. N/B 0.15 €
- A3 papier BLANC ou COULEUR imp COULEUR 0.30 €
- A4 papier cartonné 0.10 €

FAX : 0.50 € La page

Reliure plastique (anneaux + 1 couverture plastique + 1 couverture carton)

Petits : 3 €

Gros : 5 €

Plastifiage : A4 : 2 € - A3 : 3 €

Le Conseil Municipal approuve la création de la régie et les tarifs ci-dessus à l'unanimité.

Questions diverses :

- Visite du Sous-Préfet à Violay jeudi 21 décembre
- VIOLAY est 1^{ère} ex-aequo au concours de fleurissement départemental, l'année prochaine nous pourrons concourir pour la 1^{ère} Fleur. Mme Escofet rappelle que nous avons également obtenu le 1^{er} prix pour le concours de fleurissement des Montagnes du matin.

Mme le Maire félicite Mesdames Collon et Escofet pour leur implication dans le fleurissement, ainsi que les bénévoles qui ont assisté Philippe Rochard dans sa mise en place. Elle rappelle que le fleurissement n'est pas seulement une affaire de « fleurs » mais tient compte aussi des différents aménagements d'embellissement de la commune. Une mention toute particulière à Olivier qui avait apporté son expérience en tant que bénévole, avant même de savoir qu'il travaillerait pour la commune 6 mois plus tard.

Elle informe également que le Département devient le 22^e Département fleuri et que ce label lui sera remis à Paris le 7 mars 2018.

Prochaine réunion du conseil municipal : 23 Janvier 2018 à 20 h

Fait à Violay, le 20 décembre 2017,

Le Maire,
Véronique CHAVEROT

